



FRONT POPULAIRE IVOIRIEN

*Le Secrétariat Général*

**Conférence de presse suite à une nouvelle  
assignation en justice de dirigeants du Parti  
par Monsieur Affi N'Guessan, ex-membre exclu**

## **Propos liminaires**

*Mesdames et Messieurs les Journalistes,*

*Chers amis et partenaires de tous les médias sans distinction,*

Vous qui vous êtes déplacés si nombreux en quête de vérité, mus par votre engagement à comprendre afin d'informer et d'expliquer en retour à vos lecteurs, auditeurs et téléspectateurs, en toute connaissance de cause, je m'honore de pouvoir vous saluer et vous remercier sincèrement au nom du Front Populaire Ivoirien, parti fondé par le Président Laurent Gbagbo et actuellement présidé par lui. Je tire personnellement une bien légitime fierté d'avoir été désigné par lui pour porter aujourd'hui la parole de son parti, au moment où il fait dignement face à la méchanceté, que dis-je, à la cruauté de certains de ses compatriotes, parmi ceux-là mêmes qu'il a tant aimés et à qui, dans sa générosité légendaire, il a tout donné.

*Chers amis,*

Ayant vendu leur âme au diable, certains ont décidé d'en finir lâchement avec le Président Laurent Gbagbo, au moment où il est censé ne même pas avoir les moyens de se défendre face à leur perfidie. De quoi s'agit-il ?

*Mesdames et Messieurs les Journalistes,*

Pour examiner ensemble le fond du thème de nos échanges, je vous propose une démarche en trois points : d'abord les faits parce que dans votre métier aussi, ils sont sacrés ; ensuite nous livrerons notre analyse et

enfin nous ne dirons qu'un petit mot des perspectives, c'est-à-dire comment le FPI compte riposter pour se prémunir de ce qui lui est imposé aujourd'hui.

## **I. Les faits**

A la mi-journée du lundi 29 février dernier, un huissier de justice nous a servi quatre exploits en nos résidences respectives, exploits par lesquels des dirigeants du FPI sont assignés, encore une fois en justice, pour répondre de faits « *d'usurpation de titres* », « *d'usage frauduleux du nom FPI* » qui ne serait pas le nôtre, de « *non reconnaissance de M. Affi comme Président du FPI* », de « *non respect de la décision de justice du 3 avril 2015* » et patati et patata...devant le Président du Tribunal de Première instance d'Abidjan Plateau, demain vendredi 4 mars à 8h. Nous avons mis l'exploit en question immédiatement à la disposition des médiats dans un souci bien compris de partage de l'information. Les dirigeants visés par ledit exploit sont :

- Sangaré Abou Drahamane, 1<sup>er</sup> Vice Président et Président par intérim ;
- Akoun Laurent, Vice Président, Président délégué ;
- Lorougnon Marie Odette, Vice Présidente, Secrétaire nationale de l'Organisation des Femmes du Front Populaire Ivoirien (OFFPI) ;
- Koné Boubakar, 1<sup>er</sup> Secrétaire Général adjoint, Porte-parole par intérim.

### ***Chers amis des médias,***

M. Affi demande au juge, selon les termes de l'assignation en référé, « *de bien vouloir enjoindre aux sieurs Koné Boubakar, Akoun Laurent, Sangaré Abou Drahamane, ainsi que dame Lorougnon Gnabry Marie-Odette, et ce, sous astreinte de cinquante millions (50.000.000) de francs Cfa de ne plus utiliser les titres et qualités dont ils se prévalent pour parler au nom et pour le compte du FPI, de ne plus poser d'acte et d'intervenir au nom et pour le compte du FPI sans l'autorisation de M. Pascal Affi N'Guessan, président du FPI dont ils se réclament membres* ». Voilà pour la plainte de celui qui court désespérément derrière son sinistre destin !

## *Mesdames et Messieurs les journalistes,*

En politique comme en bien des domaines, le choix du moment n'est jamais fortuit. Ainsi, alors que l'assignation cite abondamment une décision de justice datant du 3 avril 2015, c'est quasiment 11 mois après cette date que le sieur Affi se rend brusquement compte que nous utilisons le nom FPI. Soyons sérieux !

## **II. Notre analyse**

De notre point de vue, c'est sans conteste le procès du Président Laurent Gbagbo et la façon dont les alliés de M. Affi sont en train de se faire humilier à La Haye qui constituent la motivation de cette fébrilité, je dirais même de cette panique. Oui, on ne le dira jamais assez, ce procès n'aurait jamais dû se tenir, non seulement du point de vue du Droit mais aussi du point de vue éthique et moral.

Pour rappel, au moment où le Président Laurent Gbagbo est déporté à La Haye, la Côte d'Ivoire n'est pas encore signataire du statut de Rome, ce qui rend son transfèrement illégal. En second lieu, l'insuffisance de preuves, pour ne pas dire l'absence de preuves aurait dû signifier la libération pure et simple du prévenu... nous choisissons de ne pas nous attarder sur les aspects techniques de ce procès qualifié partout de "procès de la honte". Il n'y a qu'à voir la pitoyable répétition, sans relief, d'accusations farfelues par le bureau du Procureur, les grossièretés de la représentante des victimes, véritable supplétif du Procureur, et à mettre tout cela en rapport avec la brillante démonstration des avocats de la défense pour comprendre le sort dramatique qui est fait aux témoins de l'accusation ! Si à cela, vous ajoutez le risque réel et de plus en plus grand de voir La CPI disparaître, victime de ses propres turpitudes, alors vous comprendrez le bien fondé politique de la tournée que le Front Populaire Ivoirien a effectuée du 19 au 25 février dernier dans 17 localités du District d'Abidjan.

En effet, à la fin de la première phase de ce procès suivi à travers le monde entier, le FPI a estimé, comme à son habitude, qu'il avait un devoir d'information et d'explication vis-à-vis du peuple souverain de Côte d'Ivoire. Nous sommes allés donc sous la conduite éclairée du

Gardien du Temple, le Président Sangaré Abou Drahamane, nous entretenir avec les Ivoiriens, mesurer leur adhésion au combat du Président Laurent Gbagbo, leur indiquer que dans ce procès éminemment politique, seule leur mobilisation peut faire fléchir une Cour agissant sur ordre des puissances impérialistes conduites par la France.

***Mesdames et Messieurs,***

C'est le succès éclatant de cette tournée, attesté par les rapports de police, qui fonde la panique du pouvoir qui décide à son tour de mobiliser son cache-sexe en la personne du sieur Affi, devenu, depuis qu'il s'est vendu à eux à vil prix, l'homme des sales besognes de ce régime liberticide et sanguinaire.

***Madame l'avocate de M. Affi,***

Votre client vous a trompée et vous risquez, comme Mme Bensouda, de devenir la risée des assemblées de quartiers. Non Madame, nous ne nous réclamons pas membres du parti de M. Affi. Nous n'avons jamais adhéré à un parti dont nous ignorons le nom.

***Mesdames et Messieurs les Journalistes,***

Pour nous, c'est M. Affi qui s'accroche désespérément et illégalement aux attributs d'un parti qui l'a exclu depuis le 30 avril 2015. Et comme le FPI appartient d'abord à ses militants, nous le mettons au défi de se faire accompagner par son avocate dans une tournée politique dans les bases du FPI ! Le Tribunal que M. AFFI appelle au secours doit, dans un souci de justice et d'équité, se déclarer incompétent à s'immiscer dans une affaire de légitimité ou non d'un militant associatif aux prises avec ceux mêmes auprès desquels il est censé être populaire !

Dans le cas récent du PDCI-RDA où des militants s'étaient retrouvés à contester la démarche de M. Bédié, ce même Tribunal s'était déclaré incompétent...sous nos yeux !

Pour mémoire, le sieur Affi qui est demeuré Président du FPI sans discontinuer de 2001 à 2014, n'a été réélu régulièrement qu'au Congrès de juillet 2001. Il n'a dirigé le parti ensuite pendant 10 années que par tacite reconduction grâce à l'onction combinée du Comité Central et du

Comité de Contrôle qu'il ose attaquer aujourd'hui parce que parrainé par le pouvoir.

Oui, le Tribunal lui avait donné raison dans les conditions que l'on sait, le 3 avril 2015. Rendu alors tout puissant, il a même fait emprisonner Assoa Adou, Lida Kouassi, Dano Djédjé, Oulaye Hubert et Koua Justin (excusez du peu!). Menaçant, il nous avait promis de continuer de nous frapper de son "gourdin"... Mais nous avons fait appel du jugement qui contrariait le Comité Central du 5 mars 2015. Et dans l'intervalle, conformément aux textes du Front Populaire Ivoirien, par la volonté des 3/4 des secrétaires de section, le 3<sup>ème</sup> Congrès Extraordinaire du Parti s'est tenu à Mama le 30 avril 2015 et a pris 2 décisions majeures :

1. Election du camarade Laurent Gbagbo comme Président du Parti ;
2. Exclusion de l'ex-camarade Affi des rangs du FPI.

Nous ajoutons qu'une des résolutions dudit Congrès interdit formellement au sieur Affi l'utilisation du nom du Président Laurent Gbagbo à des fins politiques. Or dans sa honteuse aventure d'octobre 2015, il a fait abondamment et abusivement usage du nom et de l'image du Président Gbagbo, le narguant ainsi qu'il le fait pour l'ensemble du Parti.

Toujours sur le Congrès de Mama, et pour aider le Tribunal, nous faisons noter que conformément à l'article 15 de la loi 93-668 du 9 août 1993 relative aux partis et organisations politiques, ces derniers sont tenus de faire connaître à l'autorité compétente, les changements survenus dans leurs administrations ou directions. Aussi, le 19 mai 2015, en stricte conformité avec les lois de la République, après le Congrès de Mama, le FPI a mis un point d'honneur à porter physiquement les actes et décisions du Congrès au Ministère de l'Intérieur, au Ministère des Affaires Etrangères, auprès de toutes les Chancelleries et Organisations Internationales, au premier rang desquelles l'ONUCI et l'Union Européenne ; Soit au total plus d'une cinquantaine de dossiers déposés.

Enfin, M. Affi lui-même a reçu, par voie d'huissier, son joli paquet qu'il a dû cacher à son avocate. Le Front Populaire Ivoirien note en tout cas qu'au jour d'aujourd'hui, personne n'a encore osé attaquer le Congrès de Mama qui s'est tenu dans les règles de l'art comme seuls savent le faire les militants du FPI quand ils sont provoqués ! Dans la direction

actuelle conduite par le camarade Laurent Gbagbo et publiée partout où de droit, le nom d'un ex-militant exclu ne figure pas, même s'il jure sur sa page Facebook qu'il ira jusqu'au bout de son imposture et qu'il prend par là-même un rendez-vous ferme avec la poubelle de l'histoire.

### **III- Les perspectives**

*Mesdames et Messieurs les journalistes,*

Cette fois, nous savons que le Tribunal dira le droit et que M. Affi aura enfin l'occasion de dévoiler le nom de son Parti qui ne s'appelle pas FPI

La Direction légale et légitime du Parti portera plainte contre Affi pour faux, usage de faux, usurpation de titre, abus de bien sociaux portant sur le détournement de plusieurs milliards de nos francs au détriment des militants sur une période de 13 ans, sans compte-rendu financier !

Les membres fondateurs du parti vont le poursuivre et nous demanderons à nos militants de s'organiser pour se porter partie civile.

Nous allons nous donner les moyens de le poursuivre également dans les tribunaux étrangers, à commencer par la France.

Enfin, nous ne renoncerons jamais au FPI, y compris au prix de nos vies, dans la lutte démocratique !

En guise de conclusion, c'est dans l'adversité que le Front Populaire Ivoirien se bonifie, toujours assuré du soutien fidèle et sans faille de ses militants.

Merci Mesdames et Messieurs pour l'amitié que vous nous témoignez par votre présence.

Fait à Abidjan, le 3 mars 2016

Pour le Front Populaire Ivoirien  
*Le 1<sup>er</sup> Secrétaire Général-adjoint,*  
*Porte-parole par intérim*  
**Koné Boubakar**